



Délégation régionale
Paris-IDF Centre-Est

Décision n°2023-17

La déléguée régionale,

Vu le code de la recherche ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision DAJ n°2018-112 du 1^{er} janvier 2018, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision DAJ n°2013-110 du 22 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision DAJ n°2020-81 du Président-directeur général portant organisation et politique achat de l'Inserm ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm du 7 octobre 2021 relative au régime de prise en charge des frais de mission pour la période 2022-2024 ;

Vu la décision DAF n°2018-142 relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires;

Vu la décision DAJ n°2017-177 du 1^{er} novembre 2017 nommant Madame Camille CHAUDONNERET, déléguée régionale et ordonnateur secondaire de la Délégation régionale Paris –IDF Centre-Est.

Vu la décision DAJ n°2019-30 nommant Monsieur Christophe COMBADIÈRE, à la fonction de Directeur de l'Unité mixte de recherche 1135 intitulée « Centre d'Immunologie et des Maladies Infectieuses – CIMI ».

Vu la décision n°2022-09 portant délégation de signature de l'Unité mixte de recherche 1135 intitulée « Centre d'Immunologie et des Maladies Infectieuses – CIMI ».

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Camille CHAUDONNERET et de Monsieur Christophe COMBADIÈRE, délégation de signature est accordée, à compter du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023, à Madame Axelle VISI MBUNGA, afin, au nom de Madame Camille CHAUDONNERET, Déléguée régionale, ordonnateur secondaire, dans les limites d'une part, des attributions du délégué régional et d'autre part, des crédits disponibles de la structure, d'effectuer le cas échéant dans le système d'information financier SAFIr, les actions suivantes :

1. Les marchés publics et bons de commande de fournitures et services (à l'opposé de ceux relatifs aux opérations de travaux), nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil fixé à l'article 2 de la présente décision, le cas échéant par la validation de l'acte dans l'outil Safir ;
2. Les décisions et actes relatifs à l'admission, l'ajournement, la réfaction ou le rejet des prestations livrées, le cas échéant par la validation de l'acte relatif à la liquidation /certification du service fait dans l'outil Safir ;
3. Les documents relatifs à la gestion des missions en France et à l'étranger, nécessaires à l'activité de la formation de recherche, dans le respect des règles applicables à l'Inserm, notamment en matière de mission dans les pays à risques, le cas échéant par la validation de l'acte dans l'outil Safir.

Article 2

Le seuil mentionné à l'article 1.1 de la présente décision est le seuil européen de procédure formalisée applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L2124-1 du code de la commande publique. Ce seuil est à comparer à la valeur unitaire du marché ou du bon de commande à signer ou à valider.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la Délégation Régionale Paris-IDF Centre-Est.

Article 4

La présente décision prend effet le 1^{er} avril 2023.

Fait à Paris,

La Déléguée Régionale
Ordonnateur secondaire déléguant


Camille CHAUDONNERET

**Annexe à la décision de délégation de signature de l'ordonnateur secondaire
de la délégation régionale Paris-IDF Centre-Est de l'Inserm à l'U1135**

Liste des délégataires					
Prénom et nom	Fonction	Employeur	Corps de fonctionnaire (ou type de contrat de travail si non- fonctionnaire, avec la date de la fin de celui-ci s'il n'est pas à durée indéterminée)	Signature	Paraphe
Domaine de l'article 1 de la délégation de signature					
Axelle VISI MBUNGA	Gestionnaire	INSERM	Vacataire du 01/04 au 31/12/2023		AV

